



PREFET DE LA CHARENTE

INSTALLATION DE LA DEMARCHE SLGRI DU TERRITOIRE A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION SAINTES – COGNAC - ANGOULEME

Compte rendu de la réunion du 11 février 2015

La présente réunion s'est tenue à 15 heures au palais des congrès La Salamandre à Cognac sous la présidence de M. Olivier MAUREL, sous-préfet de Cognac.

Présents :

- Olivier MAUREL, sous-préfet de Cognac,
- Xavier TRIOUILLIER de la sous préfecture de Cognac,
- Didier LOUIS, Célia LEVINET, Stéphane LEMESLE et Baptiste SIKOT de l'établissement public territorial de bassin de la Charente (EPTB),
- Michelle CAZANOVE, sous-préfète de Saintes,
- Willy BARRAUD de la préfecture de la Charente
- Patrick KOHER de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Poitou-Charentes,
- Michel ZANONI, Nicole FRUCHET et Sébastien CHARTON de la direction départementale des territoires et de la mer de la Charente Maritime,
- Christophe BON de la direction départementale des territoires de Deux Sèvres,
- Raphaël SANTURETTE de la direction départementale des territoires de la Vienne,
- Jean-Yves GUERLESQUIN de la chambre d'agriculture de la Charente,
- Sébastien DETHIER du service départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques,
- Yannick YVONNET et Bastien FORSANS du service départemental d'incendie et de secours de la Charente,
- Yann CEVAER et Alain KERAVEC du service départemental d'incendie et de secours de la Charente Maritime,
- Roger CHATREAU de ERDF,
- Laurence CAUD de la Ligue de protection des oiseaux,

Adresse postale : Sous-préfecture 362 rue Jean Taransaud – CS 90259 – 16112 COGNAC CEDEX

Tél 05 45 82 00 60 - fax 05 45 82 27 15

Horaires d'ouverture : lundi mardi Jeudi et vendredi 8h30-12h00 13h00-15h30 mercredi 8h30-12h30 – site Internet : www.charente.gouv.fr

- Jacky DAVIAUD et Jean-Claude BRIGAUD de la commune de Fléac,
- Michel GOURINCHAS et Claude GUINDET de la commune de Cognac,
- Jean-Michel BOQUET et Pierre Yves BRIAND de la commune de Chateaubernard,
- Bernard MAUZE de la commune Gensac,
- René DUBIED de la commune de St Savinien sur Charente,
- Michel MARCHAIS de la commune de Salignac sur Charente et de la communauté de communes de Haute Saintonge,
- Christian DECOODT de la commune de Merpins,
- Pierre-Jean RAVET de la commune de Jonzac,
- Bruno THINON de la commune de Linars,
- Jean-Michel VALLET de la commune de Sireuil,
- Françoise LECLERC de la commune de Roullet St Estèphe,
- Bernard MARCEAU de la commune de Saint Même les Carrières,
- Michel LARIVIERE de la commune de Dompierre sur Charente,
- Frédéric THERMIDOR de la commune de Gond Pontouvre,
- Claude CHARRIER de la commune de Jarnac,
- Jean Claude TESSENDIER de la commune de St Brice,
- Chantal WALLON-PELLO de la commune de Port d'envaux,
- Claude BOUREAU de la commune des Gonds et du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique,
- Pierre LORET de la commune des Gonds,
- Sébastien BRETAUD de la commune de Tiac Lautrait,
- Anne KRAPNOUGEL de la communauté de communes des vals de Saintonge,
- Nathalie GOURDET, Pascale BELLE et Marine CHAUD de Grand Cognac communauté de communes,
- Fabien DOUMERET de la communauté de communes de Haute Saintonge,
- Laurent DUBREUIL et Rémy BRIAULT de la communauté de communes Grande Champagne,
- Jean-Pierre SIMON de la communauté de communes de la région de Chateauneuf,
- Alice PERRON et Jacques SAUTON du syndicat mixte des bassins Antenne, Soloire, Romède et Coran,
- Bernard MAINDRON du syndicat intercommunal d'aménagement de la Seugne en Haute Saintonge,
- Laurent PAULHAC du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin du Né,
- Françoise NICOL SCHIFANO et Alain MARCHEGAY de Charente Eaux.

Etaient excusés :

- le président de Grand'Angoulême communauté d'agglomération,
- le président de la Chambre d'Agriculture de la Vienne,
- le président du Conseil Général de la Charente,
- le président du Conseil Régional Poitou-Charentes,
- le chef de projet territorial de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- le président de la chambre de commerce et d'industrie de Rochefort et Saintonge.

La réunion est ouverte par M. Olivier MAUREL, sous-préfet de Cognac, qui remercie la présence des participants ainsi que la ville de Cognac pour sa contribution à la bonne organisation de la séance.

Il présente les grandes lignes du dispositif à mettre en œuvre avec les parties prenantes dans le cadre de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) du territoire à risque important d'inondation (TRI) Saintes-Cognac-Angoulême.

La parole est ensuite laissée à M. Didier LOUIS, président de l'institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents afin qu'il présente l'EPTB (champs de compétences et d'intervention dans le bassin de la Charente).

*Diaporama de présentation mis en ligne sur la page d'accueil (actualités) du site internet de l'EPTB Charente :
<http://www.fleuve-charente.net/>*

La DDT propose de fixer comme objectifs de la SLGRI les objectifs du PGRI à l'exception de l'objectif « Améliorer la gestion des ouvrages de protection » qui peut être supprimé, considérant l'absence d'ouvrages de protection contre les inondations existant sur le périmètre de la SLGRI.

L'EPTB souhaite dans ce cas avoir la confirmation que des actions comme l'ouverture de remblais dans le lit majeur, le dévasement du barrage de Saint-Savinien ou la « petite » protection localisée imaginable à Saintes puissent intégrer les autres objectifs de la SLGRI. Par exemple, l'ouverture des remblais et le dévasement pourraient se placer dans l'objectif « gérer les capacités d'écoulement... » et la petite protection localisée pourrait se placer dans l'objectif « aménager durablement le territoire » en l'absence d'objectif maintenu de « gestion des ouvrages de protection ».

Les services de l'Etat, DDT16 et DREAL PC approuvent ce principe.

M. le Sous-Prefet de Cognac propose des co-animateurs « experts » pour accompagner l'EPTB et la DDT dans l'animation des ateliers thématiques en vue de l'élaboration de la stratégie et du programme d'actions :

- Atelier 1 : « amélioration de la connaissance et de la culture du risque » -> ville de Cognac ;
- Atelier 2 : « amélioration de la préparation et de la gestion de crise »-> SIDPC 16 ;
- Atelier 3 : « aménagement durable du territoire » -> ville ou communauté d'agglomération de Saintes ;
- Atelier 4 : « gestion des capacités d'écoulement, restauration des champs d'expansion de crue et ralentissement dynamique » -> Didier LOUIS (expérience de ses mandats sur ce thème).

M. GUINDET, représentant de la ville de Cognac accepte la proposition de co-animation de l'atelier 1.

M. LOUIS, accepte la proposition de co-animation de l'atelier 4.

M. BARRAUD, représentant du SIDPC16, transmet la proposition à la directrice Mine Bacle
La ville de Saintes et la CdA de Saintes étant absents, Mme la Sous-Préfète de Saintes se propose de leur transmettre la sollicitation.

Les parties prenantes valident :

- les 5 grands objectifs de la SLGRI :
 - Aider les maîtrises d'ouvrage à se structurer et à mettre en œuvre les programmes d'actions en déclinaison des objectifs de la SLGRI,
 - Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés,
 - Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés,
 - Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité,
 - Gérer les capacités d'écoulement, restaurer les zones d'expansion des crues et mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique pour ralentir les écoulements ;
- le périmètre de la SLGRI :
 - Bassin versant de la Charente jusqu'en limite aval de la commune de Saint-Savinien ;
- les délais d'élaboration de la SLGRI et de son programme d'actions :
 - Élaboration de la SLGRI pour le 2^{ème} semestre 2016,
 - Élaboration du programme d'actions pour le 2^{ème} semestre 2017.

L'EPTB précise que le calendrier proposé pour l'élaboration du programme d'actions de la SLGRI (2^{ème} semestre 2017) doit permettre d'assurer une continuité d'actions sur le territoire entre le PAPI 2 actuellement en cours et le futur PAPI 3, outil de mise en œuvre de la SLGRI. Ce calendrier s'entend sous condition d'une prolongation d'au moins un an de la durée du PAPI 2 (actuellement programme 2012-2016), à faire valider dans le cadre de l'avenant PAPI qui sera déposé en fin d'année.

Questions diverses :

M. DUGIED (mairie de Saint-Savinien) remercie le service des voies d'eau du Département de la Charente-Maritime pour la bonne gestion du barrage de Saint-Savinien ces dernières années (dragage d'entretien, recherche d'effet chasse d'eau lors de la manœuvre des vannes...). Il émet par ailleurs des propositions en terme de gestion des capacités d'écoulement du fleuve.

M. le Sous-Préfet de Cognac l'invite à s'inscrire dans l'atelier thématique °4 « Gérer les capacités d'écoulement, restaurer les zones d'expansion des crues et mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique pour ralentir les écoulements »

Un représentant de l'association des riverains de la Charente, élu de la commune des Gonds, préconise de restaurer des réseaux de fossés dans les marais de l'Anglade afin d'augmenter leurs capacités d'effet tampon en cas de crue.

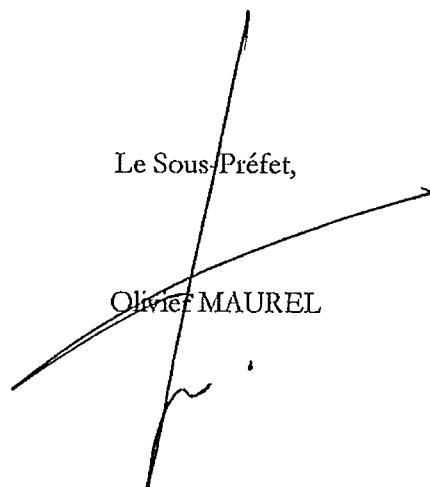
M. RAVET (Syndicat de la Seugne en Haute-Saintonge) demande quel sera le rôle de son territoire dans cette SLGRI désignée par rapport aux enjeux situés entre Angoulême et Saintes.

M. LEMESLE (EPTB Charente) répond que la confluence de la Seugne avec la Charente se situant en amont immédiat de Saintes, son territoire est concerné par toutes les dispositions à prévoir relatives au ralentissement des écoulements. Le territoire doit s'investir en ce sens.

M. PEYRAUD (DDT16) complète l'intervention de l'EPTB en indiquant que les syndicats de rivières (ou les futures structures à mettre en place dans le cadre de la loi GEMAPI – gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) auront un rôle important à jouer dans l'objectif 5 de la SLGRI (ralentissement dynamique....) :

- nouvelles modalités de gestion des ouvrages hydrauliques des cours d'eau,
- restauration des champs d'expansion des crues,
- contrôle et maîtrise des écoulements de crue.

La séance est levée à 17 heures 30.



Le Sous-Préfet,
Olivier MAUREL

